



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANCAMINE 2519 CURING AGENT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Numéro du produit 10486

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées agent de durcissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 10486

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

ALCOOL BENZYLIQUE, 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE), SALICYLIC ACID

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ALCOOL BENZYLIQUE		30-60%
Numéro CAS: 100-51-6	Numéro CE: 202-859-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38-XXXX
Classification		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H332		
Eye Irrit. 2 - H319		
3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE		10-30%
Numéro CAS: 2855-13-2	Numéro CE: 220-666-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119514687-32-XXXX
Classification		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Chronic 3 - H412		

ANCAMINE 2519 CURING AGENT**m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)****5-10%**

Numéro CAS: 1477-55-0

Numéro CE: 216-032-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480150-50-XXXX

Classification

Acute Tox. 4 - H302

Acute Tox. 4 - H332

Skin Corr. 1B - H314

Eye Dam. 1 - H318

Skin Sens. 1 - H317

Aquatic Chronic 3 - H412

SALICYLIC ACID**1 - 3%**

Numéro CAS: 69-72-7

Numéro CE: 200-712-3

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486984-17-XXXX

Classification

Acute Tox. 4 - H302

Eye Dam. 1 - H318

Repr. 2 - H361d

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque des brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Ammoniac ou amines. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Acides. Bases.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 0,1 mg/m³

D, M

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

D = Absorption de peau.

M = Indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe.

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 110 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 22 mg/m ³ Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.4 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 27 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 4 mg/kg/jour Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- eau douce; 1 mg/l - eau de mer; 0.1 mg/l - rejet intermittent; 2.3 mg/l - Sol; 0.456 mg/kg p.c. /jour - Sédiments (eau douce); 5.27 mg/kg p.c. /jour - Sédiments (eau de mer); 0.527 mg/kg p.c. /jour - Station d'épuration des eaux usées; 39 mg/l

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE (CAS: 2855-13-2)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
PNEC	- eau douce; 0.06 mg/l - eau de mer; 0.006 mg/l - rejet intermittent; 0.23 mg/l - Sédiments (eau douce); 5.784 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.578 mg/kg - Sol; 1.121 mg/kg - STP; 3.18 mg/l

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE) (CAS: 1477-55-0)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.2 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.2 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.33 mg/kg p.c. /jour
PNEC	eau douce; 0.094 mg/l eau de mer; 0.009 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l Sédiments (eau douce); 0.43 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.043 mg/kg Sol; 0.045 mg/kg

SALICYLIC ACID (CAS: 69-72-7)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

DNEL	<p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12 mg/m³</p> <p>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 5 mg/m³</p> <p>Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 4 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4 mg/m³</p> <p>Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg p.c. /jour</p>
PNEC	<p>- eau douce; 0.2 mg/l</p> <p>- eau de mer; 0.02 mg/l</p> <p>- Sédiments (eau douce); 1.42 mg/kg p.c. /jour</p> <p>- Sédiments (eau de mer); 0.14 mg/kg p.c. /jour</p> <p>- Sol; 0.17 mg/kg p.c. /jour</p> <p>- Station d'épuration des eaux usées; 162 mg/l</p>

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Claire (ou pâle). Jaune.
Odeur	Ammoniac.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 11
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200°C @ 1013 hPa
Point d'éclair	> 100°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	13.75 hPa @ 21°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.05 @ 21°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	> 20.5 mm ² /s @ 40°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
---	--------------

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Réducteurs forts. Amines. Cuivre. Aluminium. Zinc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ammoniac ou amines. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 1.982,71

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 5.238,1

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves brûlures.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Nocif par inhalation.

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque des brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des brûlures.

Informations toxicologiques sur les composants

ALCOOL BENZYLIQUE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.620,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1.620,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2.001,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 11,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 4.178,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 4.178,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Légèrement irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux. OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée - Cobaye: OECD 406 Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. OECD 474

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL 200 mg/kg/jour, Orale, Souris OECD 453 NOAEL > 400 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat OECD 451 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité - NOAEL 1072 mg/kg p.c. /jour, Inhalatoire, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 400 mg/kg, Orale, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons. Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Nocif par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Nausées, vomissements. Diarrhée. Mal de tête. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une perte de conscience.

Contact cutané Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.030,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 1.030,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1.100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ > 5.01 mg/l, Inhalatoire, Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Corrosion cutanée/irritation cutanée Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Corrosif. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Scientifiquement injustifié.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Scientifiquement injustifié.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. Provoque des brûlures.

Contact oculaire Provoque des brûlures.

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 930,0

Espèces Rat

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Indications (DL₅₀ orale)	Nocif en cas d'ingestion. DL ₅₀ 980 mg/kg, Orale, Rat
ETA orale (mg/kg)	930,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	3.100,0
Espèces	Lapin
Indications (DL₅₀ cutanée)	DL ₅₀ 3100 mg/kg, Cutanée, Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	3.100,0
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l)	1,34
Espèces	Rat
Indications (CL₅₀ inhalation)	Nocif par inhalation. CL ₅₀ 1.34 mg/l, Inhalatoire, Rat
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	1,34
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures. Corrosif pour la peau. Données de références croisées.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.

SALICYLIC ACID

<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	891,0
Espèces	Rat
Indications (DL₅₀ orale)	OECD 401
ETA orale (mg/kg)	891,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Indications (DL₅₀ cutanée)	DL ₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Rat OECD 402
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Indications (CL₅₀ inhalation)	CL ₅₀ >0.9 mg/l, Inhalatoire, Rat Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL BENZYLIQUE

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SALICYLIC ACID

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL BENZYLIQUE

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 460 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
OECD 203
CL₅₀, 96 heure: 10 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 230 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 heures: 770 mg/l, Algues
NOEC, 72 heures: 310 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
OECD 201

Toxicité aiguë - microorganismes Cl₅₀, 49 heures: 2100 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 51 mg/l, Daphnia magna

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: 110 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 23 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 37 mg/l, Scenedesmus subspicatus

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Toxicité aiguë - microorganismes EC10, 18 heure: 1120 mg/l,

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jour: 3 mg/l, Daphnia magna

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 75 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 15.2 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 12 mg/l, Scenedesmus subspicatus
OECD 201

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 4.7 mg/l, Daphnia magna

SALICYLIC ACID

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: 1380 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
CL₅₀, 96 heure: > 150 mg/l,
Notropis atherinoides
CL₅₀, 48 heure: 90 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 870 mg/l, Daphnia magna
CL₅₀, 24 heure: 105 - 230 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: > 100 mg/l, Desmodesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: > 3200 mg/l, Boues activées
OECD 209

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 10 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL BENZYLIQUE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Biodégradation	- Dégradation 92 - 96%: 14 jours OECD 301C
	- Dégradation 95 - 97%: 21 jours OECD 301A

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

Biodégradation	- Dégradation 8%: 28 jours OECD 301A
	- Dégradation 42%: 3 heure OECD 303A

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

Biodégradation	- Dégradation 22%: 28 jours (OECD 302C)
	- Dégradation 49%: 28 jour OCED 301B

SALICYLIC ACID

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

Phototransformation	- Demi-vie : 0.823 jours Valeur estimée.
----------------------------	---

Biodégradation	- Dégradation 88.1%: 14 jours OECD 301C ThOD 1.62 mg/mg
-----------------------	---

Demande chimique en oxygène	> 90 %
------------------------------------	--------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL BENZYLIQUE

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.
-------------------------------------	---

Coefficient de partage	: Log Kow 1.10
-------------------------------	----------------

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. FBC: <100,
-------------------------------------	--

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Coefficient de partage log Kow: 0.99

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.
FBC: < 3 (42d), Cyprinus carpio (carpe commune)

Coefficient de partage log Pow: 0.18 OECD 107

SALICYLIC ACID

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable. FBC: <100,

Coefficient de partage log Pow: ~ 2.26

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants**ALCOOL BENZYLIQUE**

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Tension de surface 39 mN/m @ 20°C OECD 115

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Mobilité Semi-mobile.

Coefficient d'adsorption/désorption Koc: 340 Valeur estimée.

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Mobilité Faible mobilité.

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 910 @ 20°C Valeur estimée.

SALICYLIC ACID

Mobilité Insoluble dans l'eau.

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 24 @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**ALCOOL BENZYLIQUE**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SALICYLIC ACID

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL BENZYLIQUE

Autres effets néfastes Inconnu.

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Autres effets néfastes Indéterminé.

SALICYLIC ACID

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2735

N° ONU (IMDG) 2735

N° ONU (ICAO) 2735

N° ONU (ADN) 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE))

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Nom d'expédition (IMDG)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE))
Nom d'expédition (ICAO)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE))
Nom d'expédition (ADN)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4 - H302: Méthode par le calcul. Acute Tox. 4 - H332: Méthode par le calcul. Skin Corr. 1B - H314: Méthode par le calcul. Eye Dam. 1 - H318: Sur la base de résultats de test. Skin Sens. 1 - H317: Sur la base de résultats de test. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

07-10-20

ANCAMINE 2519 CURING AGENT

Numéro de version	2.001
Remplace la date	26-03-20
Numéro de FDS	10486
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jitendra Panchal